

SAISINE



CONTRAT DE PLAN
ÉTAT-RÉGION 2021-2027
Contrat de déclinaison

Adopté en séance plénière
du 20 janvier 2022

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à la majorité des suffrages exprimés avec 2 voix contre et 8 abstentions.

Avis présenté par le groupe de travail temporaire CPER :

Philippe RENAUDIN, Président

Patric HARSTER, Vice-président,

Patrice HALTEBOURG, Rapporteur

Jean-Louis FREYD

Sabrina GREAU

Jean-Pierre LANGLET

Rosa SARAIVA

Karl TOMBRE

Bruno ULRICH

Valérie VIANA

Virginie WILLAIME

INTRODUCTION

En application de l'art. L4241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER Grand Est est saisi pour avis sur le CPER 2021-2027 par le Conseil régional.

Cet avis s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le CESER au premier trimestre 2020 l'ayant conduit à formuler, en mai 2020, des propositions sur les orientations stratégiques du CPER 2021-2027, et de son avis adopté en séance plénière du 21 janvier 2021 sur le document cadre du CPER Grand Est. Ce document cadre, signé entre l'État et la Région le 30 mars 2021, fixe les orientations générales du futur contrat, identifie les grandes masses financières et intègre les financements de l'Accord Régional de Relance Grand Est 2021-2022.

Dans son avis adopté en séance plénière du 21 janvier 2021 sur le document cadre du CPER Grand Est, le CESER formulait un certain nombre d'observations et de préconisations qu'il souhaite réaffirmer dans le présent avis.

En particulier celles concernant l'absence de lien apparent entre les différents documents de contractualisation, aux modalités et temporalités de construction fluctuantes, et complexifiant leur analyse. Le CESER confirme que les moyens et fonds mobilisés sont abondants et volontaires pour construire le Grand Est de demain, tout en déplorant l'absence de financements dédiés aux projets de coopération transfrontalière. Il confirme par ailleurs sa satisfaction de voir les questions relatives à la santé être introduites dans le CPER tout en s'inquiétant de ne pas les voir être érigées au rang de priorité. Il réitère également son souhait d'être associé à la gouvernance, au suivi et à l'évaluation du CPER, le cas échéant dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique, et sa proposition d'être associé à la mise en place et au pilotage des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE). Il est à noter que le CESER avait demandé qu'un bilan qualitatif et quantitatif soit produit du précédent contrat. Ce bilan, porté à la connaissance du CESER, a été utile dans l'élaboration du nouveau CPER 2021-2027.

Le CPER constitue un des instruments financiers qui doit permettre à l'État, la Région et l'ensemble des collectivités infrarégionales de relever les défis identifiés à la fois dans le cadre du Business Act Grand Est, en cohérence avec les axes de la Conférence Sociale Régionale, et avec les priorités des Accords Régionaux de Relance, au service du développement des territoires.

Lors de sa séance plénière du 7 janvier 2021, le CESER a adopté 100 propositions pour repenser les modèles de production et de consommation, réorganiser le vivre ensemble et réinventer les gouvernances et pratiques démocratiques. Un certain nombre de ces propositions peut trouver leur concrétisation dans la mise en œuvre du CPER.

RAPPEL DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CPER 2021-2027

L'élaboration du CPER 2021-2027 a été engagée au début de l'automne 2019 et organisée en deux phases principales. Une première phase stratégique ayant abouti à la signature du document cadre du CPER en mars 2021. La seconde phase a consisté à décliner de manière opérationnelle ce document cadre. Durant ces deux phases d'élaboration, des concertations ont été menées avec les collectivités infrarégionales et les acteurs de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI). Le contrat de déclinaison du CPER 2021-2027 a été soumis à la consultation publique entre le 25 novembre et le 24 décembre 2021. A l'issue de cette consultation, CESER est saisi préalablement à son adoption définitive par le Conseil régional.

BILAN DES CPER 2015-2020

Dans le cadre de l'élaboration du présent avis, il a été porté à la connaissance du CESER le bilan 2020 et le bilan global 2015-2020 des précédents CPER 2015-2020, produits par les services de l'État et de la Région Grand Est au cours du première semestre 2021.

Les CPER des trois anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ont été signé en 2015 pour un montant total contractualisé de 2003,792 M€ dont :

- 1070,869 Mds € pour l'État
- 932,923 M€ pour la Région.

Ils ont fait l'objet d'une revoyure en 2016, abondant de 80,201 M€ principalement les volets mobilité et Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, le total contractualisé qui a été porté à 2083,993 M€ dont :

- 1100,762 Mds € pour l'État
- 983,231 M€ pour la Région.

Hormis un ajustement technique signé en décembre 2018, les CPER ont fait l'objet d'un avenant sur le volet mobilité le 20 janvier 2021 permettant sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 afin d'assurer la réalisation des projets, et mobiliser une nouvelle enveloppe de 97 M€ (36 M€ de l'État et 53 M€ de la Région). La prolongation du volet mobilité jusqu'en 2022 a été acté au niveau national pour l'ensemble des CPER.

Il est à noter qu'à l'issue de cette période, les priorités en matière d'infrastructures de transport trouveront leur déclinaison financière et opérationnelle dans un nouveau document de programmation spécialement dédié aux mobilités à compter de 2023 en application de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

Sur l'ensemble de la période 2015-2020, l'État a engagé 851,596 M€ soit 77,10 % du montant contractualisé et la Région 633,317 M€ soit 64,28 % du montant contractualisé, représentant un taux d'engagement cumulé global de 70,79 %.

CONTENU ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CPER 2021-2027

Le contrat de déclinaison du CPER 2021-2027 s'articule autour de 4 piliers :

Pilier 1 : la transition écologique (4 axes)

- Axe 1 : Développer la connaissance pour anticiper les conséquences du changement climatique
- Axe 2 : Optimiser la gestion de l'eau, ressource naturelle essentielle, dans un contexte de raréfaction croissante
- Axe 3 : Adapter la région aux enjeux de la transition énergétique, de la production d'énergies renouvelables et de la sobriété énergétique
- Axe 4 : Amplifier les actions de reconquête du patrimoine naturel, de l'air et de la biodiversité, incluant la prévention des risques

Pilier 2 : la compétitivité et l'attractivité du territoire régional (4 axes)

- Axe 5 : Maintenir et développer des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et les outils de valorisation dans un environnement de compétition internationale
- Axe 6 : Soutenir et développer les filières industrielles remarquables
- Axe 7 : Exploiter les technologies numériques au profit des territoires
- Axe 8 : Identifier, renforcer et promouvoir les atouts du Grand Est

Pilier 3 : la cohésion sociale et territoriale (4 axes)

- Axe 9 : Mobiliser les outils à effet de levier sur la cohésion sociale et territoriale
- Axe 10 : Faciliter l'accès aux soins et renforcer la résilience sanitaire
- Axe 11 : Déployer des politiques publiques adaptées finement aux territoires
- Axe 12 : Améliorer la connectivité des territoires par une politique de développement multimodal des infrastructures de transport et des équipements

Pilier 4 : la coopération transfrontalière (2 axes)

- Axe 13 : Effacer progressivement les frontières en termes de transport, d'aménagement et d'accès aux services publics en apportant des réponses aux problèmes du quotidien des citoyens
- Axe 14 : Soutenir les structures institutionnelles politiques et de conseil pour la coopération transfrontalière de la région Grand Est

Ces 4 piliers sont complétés d'un pilier transversal sur la gouvernance et les modalités de mise en œuvre du CPER.

Concernant le contenu des axes et des piliers, le CESER formule un certain nombre de remarques, observations et suggestions spécifiques.

Pour l'axe 1 « développer la connaissance pour anticiper les conséquences du changement climatique », il convient de privilégier le financement d'études et de recherches scientifiques.

Pour l'axe 3 « adapter la région aux enjeux de la transition énergétique, de la production d'énergies renouvelables et de la sobriété énergétique », considérant le fort développement attendu de la production d'énergies renouvelables pour répondre aux objectifs fixés par le SRADDET de faire du Grand Est une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050, le CESER préconise d'orienter certains crédits prévus dans le CPER vers le financement de cartographies et de diagnostics permettant

une planification plus adaptées des énergies renouvelables en tenant compte des réservoirs de biodiversité, des nuisances induites et des paysages... ce qui par ailleurs favoriserait l'acceptation citoyenne de ces projets.

En ce qui concerne les projets de méthanisation et en terme d'écoconditionnalité des aides, le CESER préconise, comme indiqué dans l'évaluation environnementale stratégique, d'avoir une attention particulière quant à la problématique des digestats qui peuvent dégrader les sols et les eaux souterraines.

Enfin en ce qui concerne la filière photovoltaïque, le CESER recommande de privilégier le développement sur des espaces artificialisés (immeubles collectifs, toitures de centres commerciaux, bâtiments agricoles existants, parkings...) et l'autoconsommation.

Toujours concernant l'axe 3 « adapter la région aux enjeux de la transition énergétique, de la production d'énergies renouvelables et de la sobriété énergétique », et dans l'objectif d'encourager la sobriété foncière, le CESER suggère d'utiliser également le bâti existant afin de lutter contre l'étalement urbain et péri-urbain. S'agissant du fonds friches, il convient d'être vigilant à ce que l'intervention de multiples experts ne ralentisse pas le processus d'instruction des dossiers.

Sur l'axe 4 « amplifier les actions de reconquête du patrimoine naturel, de l'air et de la biodiversité, incluant la prévention des risques », il est précisé dans l'évaluation environnementale stratégique que 0,6 % du territoire régional est sous protection forte, contre une moyenne nationale de 1,5 % et un objectif de 2 % affiché dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Le CESER recommande qu'un effort conséquent de création de réserves naturelles soit réalisé pour que notre région se « mette à niveau » du reste du territoire national en tenant compte des fortes disparités (de 1,5 % en Alsace à 0,2 % en Champagne-Ardenne) existantes. Le CESER demande également de privilégier le financement de diagnostics de biodiversité à l'échelle communale, cette échelle étant particulièrement pertinente pour élaborer les continuités écologiques dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

Sur le pilier 2 « la compétitivité et l'attractivité du territoire régional », le CESER souscrit au fait que la santé devienne réellement un pôle incontournable du Grand Est, mobilisant des investissements en matière de recherche et d'innovation, à l'instar des filières de l'aérospatiale et de l'aviation pour la région Nouvelle Aquitaine.

Sur le pilier 3 « la cohésion sociale et territoriale », axe 9 « mobiliser les outils à effet de levier sur la cohésion sociale et territoriale », sur l'objectif relatif à l'égalité d'accès aux services sur le territoire régional, il est suggéré que l'accès à la santé sous toutes ses formes fasse partie des éléments identifiés sur cet objectif, même si le sujet est développé dans d'autres axes.

Sur l'axe 10 « faciliter l'accès aux soins et renforcer la résilience sanitaire », le CESER considère nécessaire que soit porté à la connaissance des acteurs et bénéficiaires ce que recouvrent les actions contribuant au bien être au sein des territoires. Par ailleurs, il est essentiel pour le CESER que la formation des professionnels de santé soit accompagnée par des moyens pour rendre attractif l'exercice des métiers tout au long de la carrière, notamment dans une égalité de traitement des professionnels en proximité frontalière.

Toujours sur l'axe 10 « faciliter l'accès aux soins et renforcer la résilience sanitaire », le CESER recommande que la télémédecine soit un véritable outil de proximité, à condition d'y mettre les moyens humains nécessaires, et qu'à ce titre elle ne soit pas déployée à plus de 30 kms des habitants.

Sur l'axe 12 « améliorer la connectivité des territoires par une politique de développement multimodal des infrastructures de transport et des équipements », et la proposition de renforcement de l'ancrage du Grand Est au cœur du RTE-T, il s'agirait de mentionner les études complémentaires qui vont être réalisées dès 2022 sur le projet de réactivation de la ligne ferroviaire Saarbrücken-Karlsruhe. Un courrier adressé à la Commission européenne conforte cette proposition et le fait que la Région Grand Est s'engagera dans ces financements dans le cadre du CPER.

Les engagements financiers de la Région et de l'État s'élèvent respectivement à 2,418 Mds € à parité portant l'enveloppe globale contractualisée à 4,836 Mds € sur l'ensemble de la période. Sur cette enveloppe :

- **1,354 Mds €** (732 M€ de l'État et 622 € de la Région) proviennent de *crédits relance* issus du Plan de Relance national 2021-2022 et de la contribution de la Région à l'Accord Régional de Relance,
- **1,010 Mds €** (505 M€ de l'État et 505 M€ de la Région) issus de *crédits contractualisés* provenant de crédits en gestion régionale pour l'État et d'engagements à parité de la Région,
- **2,472 Mds €** (1,181 Mds € de l'État et 1,291 Mds € de la Région de *crédits non libres d'emploi* de l'État et de la Région inscrits dans des thématiques et des opérations identifiées ou en cours de réalisation, intégrés dans le cadre du CPER.

Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par nature de contractualisation

Crédits relance 21-22 (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 1 : Transition écologique	212	162	374
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	134	175	309
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	386	285	671
TOTAL Indicatif Relance (A)	732	622	1354
Crédits CPER 21-27 contractualisés (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 1 : Transition écologique	55	55	110
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	156	156	312
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	294	294	588
TOTAL Crédits indicatifs CPER 21-27 contractualisés (B)	505	505	1010
Crédits CPER 21-27 non libres d'emploi (en millions)	État	Région	Cumul
Pilier 1 : Transition écologique	255	305	560
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional	526	485	1011
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	400	501	901
TOTAL Crédits indicatifs CPER 21-27 non libres d'emploi (C)	1181	1291	2472
TOTAL Crédits indicatifs A + B + C	2418	2418	4836

Des moyens spécifiques sont identifiés, notamment une enveloppe dédiée à la thématique de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation d'un montant de 191 M€ pour l'immobilier universitaire la vie étudiante (100 M€ pour l'État et 91 M€ pour la Région) et 61 M€ pour la recherche

(26 M€ pour l'État et 35 M€ pour la Région). Des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) et Appels à Projets (AAP), seront également mis en œuvre sur différentes thématiques avec l'objectif d'être cohérent avec les orientations définies dans le cadre du SRDEII et le SRADDET¹.

Enfin, un fond sur mesure alimenté à hauteur de 40 M€ par an est déployé par la Région pour financer, en complément des dispositifs de droit commun, les projets inscrits dans les PTRTE qui ne pourraient être éligibles à ces dispositifs régionaux existants.

Récapitulatif des crédits indicatifs CPER 21-27 par piliers en M€

	État	Région	Cumul
Pilier 1 : Transition écologique			
<i>Accord Régional de Relance</i>	212	162	374
<i>CPER contractualisé</i>	55	55	110
<i>CPER valorisé</i>	255	305	560
TOTAL indicatif Pilier 1 : Transition écologique	522	522	1044
Pilier 2 : Compétitivité et attractivité du territoire régional			
<i>Accord Régional de Relance</i>	134	175	309
<i>CPER contractualisé</i>	156	156	312
<i>CPER valorisé</i>	526	485	1011
TOTAL Pilier 2 : Compétitivité et attractivité duterritoire régional	816	816	1632
Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale			
<i>Accord Régional de Relance</i>	386	285	671
<i>CPER contractualisé</i>	294	294	588
<i>CPER valorisé</i>	400	501	901
TOTAL indicatif Pilier 3 : Cohésion sociale et territoriale	1080	1080	2160
TOTAL indicatif des 3 piliers	2418	2418	4836

Le CESER salue les efforts financiers de l'État et de la Région dans le cadre de ce CPER. Néanmoins, il regrette fortement l'absence d'identification, dans la maquette financière du CPER, des fonds européens, qui aurait permis de faire converger les objectifs stratégiques du contrat avec les priorités européennes, et de mobiliser ces financements comme effet de levier pour les projets éligibles.

Le CESER a fait le choix de concentrer son avis sur deux points déterminants :

- La gouvernance et le pilotage opérationnel du CPER (pilier 5),
- L'ambition et la vision stratégique du CPER.

¹ En matière de transition écologique sur l'économie circulaire et les déchets, la construction et rénovation thermique exemplaires, sur la compétitivité dans les domaines de l'innovation en santé, la bioéconomie, le tourisme durable, sur la cohésion sociale et territoriale dans les thématiques de la télémédecine, la renaturation des friches, ou le déploiement de services d'aide aux transfrontaliers sur les questions de coopération transfrontalière.

GOVERNANCE ET PILOTAGE OPÉRATIONNEL DU CPER 2021-2027

Le CESER prend note que la gouvernance du CPER Grand Est fait l'objet d'un pilier spécifique dont l'objectif est notamment d'optimiser les convergences stratégiques entre le CPER et les schémas et partenariats régionaux existants². Le CPER a de ce point de vue, vocation à synthétiser les objectifs stratégiques de l'ensemble de ces schémas.

S'il ne peut que souscrire à ce souhait de cohérence, le CESER s'interroge néanmoins sur les moyens et outils permettant d'identifier les articulations tant stratégiques qu'opérationnelles entre ces schémas et le CPER, mais aussi de suivre précisément la poursuite des objectifs notamment du SRADDET.

Concernant l'instance de suivi du CPER, le CESER note qu'un comité de pilotage stratégique sera mis en place, complété d'un comité opérationnel État et Région chargé pour l'ensemble des piliers de :

- Proposer les opérations à programmer,
- Arrêter les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) et les Appels à Projets (AAP),
- Procéder à l'évaluation qualitative et quantitative du CPER,
- Assurer l'articulation avec les fonds européens.

L'article 4.1 du pilier relatif à la gouvernance du CPER précise que « la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), sous son format habituel ou élargi, pourra être le cadre de réunion choisi pour le comité de pilotage ». Le CESER étant saisi règlementairement pour avis sur le CPER préalablement à son approbation et sa mise en œuvre, il réitère son souhait déjà exprimé d'être associé au suivi du contrat au sein de cette instance de pilotage. La CTAP semble être l'instance appropriée dans la mesure où elle pourrait être dynamisée par cette nouvelle mission.

La déclinaison territoriale du CPER se traduit par la signature avec environ une centaine de collectivités infrarégionales (Communautés de Communes, PÉTR, Communautés d'Agglomérations) de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) correspondant à la traduction opérationnelle du *volet territorial du CPER*. Les PTRTE signés avec les métropoles de Metz, Nancy, Strasbourg et Reims composeront, quant à eux, le *volet métropolitain du CPER*. Ces pactes ont vocation à constituer le guichet unique et le cadre juridique à partir desquels les fonds de financements pour les projets et les ressources en ingénierie pourront être mobilisés.

Les Départements, de leur côté, ont signé un accord départemental de relance uniquement avec l'État. Si la Région avait été signataire de ces accords, cela aurait permis de donner un signe fort d'une convergence des stratégies de tous les niveaux de collectivités territoriales du Grand Est dans une ambition commune partagée.

La mise en œuvre de ces PTRTE démontre une volonté forte de l'État et la Région d'être au plus près des projets et des spécificités des territoires, et d'organiser une déclinaison locale du CPER en cohérence avec les stratégies régionales. Le CESER suggère à cet égard, dans un souci de transparence et de lisibilité de l'action publique, que dans le cadre de ces PTRTE, la société civile organisée, au travers en particulier des Conseils de Développement, soit également associée au pilotage stratégique local

² Dont notamment le SRADDET, le SRDEII, le CPRDFOP, le SRESRI, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, les SDAGE ou encore le Plan Régional de Santé (PRS) et le Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

de ces pactes. Le CESER souhaite connaître le nombre de PTRTE qui ont été signés et demande à bénéficier d'une information plus précise sur leurs contenus. Il préconise que des projets transfrontaliers puissent être financés dans le cadre des PTRTE et que l'ingénierie territoriale soit renforcée.

AMBITION ET VISION STRATÉGIQUE DU CPER 2021-2027

La crise sanitaire et la mise en œuvre concomitante de différents plans de relance tant au niveau national qu'europpéen ont fortement perturbé le processus d'élaboration du CPER 2021-2027. A cette complexité s'est ajoutée celle de faire converger dans un seul document, l'ensemble des stratégies régionales existantes, tout en veillant à la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux qui se sont révélés pendant la crise et des enseignements qui en ont été tirés.

Le CESER salue globalement l'exercice de synthèse que présente le CPER, mais regrette à contrario qu'il ait conduit à diluer l'ambition existante du projet régional, au profit d'un meccano complexe, peu lisible, et qui semble plus être un inventaire de projets et un empilement d'objectifs. De ce point de vue, le CESER considère que le CPER, loin de porter une véritable vision stratégique d'ensemble claire, se limite à être un outil financier de mobilisation et de valorisation de crédits.

Toutefois, le CESER fait siennes nombre de priorités identifiées dans le CPER dont en premier lieu celle liée au défi écologique, appréhendé comme « éminemment transversal » et « condition première de la soutenabilité de notre modèle de société ». Cette préoccupation rejoint, sans y répondre pleinement, les préconisations du dernier rapport du GIEC qui appelle à traiter de manière conjointe la crise climatique et la perte de la biodiversité.

Cette transversalité s'exprime notamment par la mise en place de critères d'écoconditionnalité qui sont proposés en annexe du CPER. Toutefois, la formulation employée laisse à penser que l'utilisation de ces critères est facultative : « Des critères d'écoconditionnalité visant à éviter ou réduire les incidences néfastes pour l'environnement des différents projets *pourront* être appliqués aux opérations soutenues dans le cadre du présent CPER. ».

Au regard des enjeux à relever, le CESER considère que l'application des critères d'écoconditionnalité doit être impérative pour juger de la pertinence d'un soutien financier et de la cohérence d'une stratégie. Ces critères doivent permettre de s'inscrire dans les 17 Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030.

À ce sujet, le CESER propose, en annexe, une lecture croisée des critères d'écoconditionnalité et des 100 propositions issues de son avis « les 100 propositions du CESER pour une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est » adopté en séance plénière du 7 janvier 2021.

« Répondre aux défis posés par l'urgence climatique doit rester la priorité majeure à partir de laquelle doit être repensée une société où la promotion de l'humain doit être au centre des préoccupations, où les stratégies de développement doivent être plus durables et plus responsables, et où l'économie doit passer d'une logique de compétition à une logique de coopération, en donnant leur juste place à l'intelligence collective, à l'équité et aux initiatives citoyennes ». Fort de cette certitude le CESER invite l'ensemble des acteurs à ouvrir un débat régional citoyen pour réaffirmer la nécessité d'une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est.

Le CESER souhaite également réaffirmer l'enjeu majeur de la coopération transfrontalière dans l'ambition que doit porter le Grand Est, et regrette, même si elle fait l'objet d'un pilier spécifique du CPER et que des actions transfrontalières pourront être financées dans d'autres piliers, qu'aucuns moyens ne soient affectés à ce pilier et qu'aucuns éléments d'écoconditionnalité ne soient identifiés pour ce pilier. Le CESER préconise qu'une concertation soit engagée avec les instances transfrontalières sur la mise en œuvre du CPER, les modalités de mobilisation des crédits sur les projets incluant celle des fonds européens (FEDER, FSE, INTERREG...).

Sur le contenu des axes et piliers du CPER, le CESER préconise de :

Sur l'axe 1 « développer la connaissance pour anticiper les conséquences du changement climatique » :

- Privilégier le financement d'études et de recherches scientifiques.

Sur l'axe 3 « adapter la région aux enjeux de la transition énergétique, de la production d'énergies renouvelables et de la sobriété énergétique » :

- Orienter certains crédits prévus dans le CPER vers le financement de cartographies et de diagnostics permettant une planification plus adaptées des énergies renouvelables en tenant compte des réservoirs de biodiversité, des nuisances induites et des paysages,
- Avoir une attention particulière quant à la problématique des digestats qui peuvent dégrader les sols et les eaux souterraines pour les projets de méthanisation,
- Privilégier, pour la filière photovoltaïque, le développement sur des espaces artificialisés (immeubles collectifs, toitures de centres commerciaux, bâtiments agricoles existants, parkings...) et l'autoconsommation,
- Utiliser le bâti existant afin de lutter contre l'étalement urbain et péri-urbain, et être vigilant, concernant le fonds friches, à ce que l'intervention de multiples experts ne ralentisse pas le processus d'instruction des dossiers.

Sur l'axe 4 « amplifier les actions de reconquête du patrimoine naturel, de l'air et de la biodiversité, incluant la prévention des risques » :

- Engager un effort conséquent de création de réserves naturelles pour que notre région se « mette à niveau » du reste du territoire national en matière de pourcentage du territoire sous protection forte. Le CESER demande également de privilégier le financement de diagnostics de biodiversité à l'échelle communale, cette échelle étant particulièrement pertinente pour élaborer les continuités écologiques dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

Sur le pilier 2 « la compétitivité et l'attractivité du territoire régional » :

- Placer la santé comme un pôle incontournable du Grand Est mobilisant des investissements en matière de recherche et d'innovation, à l'instar des filières de l'aérospatiale et de l'aviation pour la région Nouvelle Aquitaine.

Sur l'axe 9 « mobiliser les outils à effet de levier sur la cohésion sociale et territoriale » :

- Identifier l'accès à la santé sous toutes ses formes comme partie intégrante de l'objectif relatif à l'égalité d'accès aux services sur le territoire régional.

Sur l'axe 10 « faciliter l'accès aux soins et renforcer la résilience sanitaire » :

- Porter à la connaissance des acteurs et bénéficiaires ce que recouvrent les actions contribuant au bien être au sein des territoires,
- Accompagner la formation des professionnels de santé par des moyens pour rendre attractif l'exercice des métiers tout au long de la carrière, notamment dans une égalité de traitement des professionnels en proximité frontalière,

- Permettre à la télémédecine d'être un véritable outil de proximité, y mettre les moyens humains nécessaires, et qu'à ce titre elle ne soit pas déployée à plus de 30 kms des habitants.

Sur les engagements financiers du CPER, le CESER :

- Salue les efforts financiers de l'État et de la Région mais regrette fortement l'absence d'identification, dans la maquette financière du CPER, des fonds européens, qui aurait permis de faire converger les objectifs stratégiques du contrat avec les priorités européennes, et de mobiliser ces financements comme effet de levier pour les projets éligibles.

Sur la gouvernance et pilotage opérationnel du CPER, le CESER :

- S'interroge sur les moyens et outils permettant d'identifier les articulations tant stratégiques qu'opérationnelles entre les différents schémas régionaux et le CPER, et suivre précisément la poursuite des objectifs notamment du SRADDET,
- Réitère son souhait déjà exprimé d'être associé au suivi du contrat au sein de l'instance de pilotage qui sera mise en place,
- Suggère dans un souci de transparence et de lisibilité de l'action publique, que dans le cadre des PTRTE, la société civile organisée, au travers en particulier des Conseils de Développement, soit également associée au pilotage stratégique local de ces pactes,
- Souhaite connaître le nombre de PTRTE qui ont été signés et demande à bénéficier d'une information plus précise sur leurs contenus. Il préconise que des projets transfrontaliers puissent être financés dans le cadre des PTRTE et que l'ingénierie territoriale soit renforcée.

Sur l'ambition et la vision stratégique du CPER, le CESER :

- Salue l'exercice de synthèse que présente le CPER, mais regrette qu'il ait conduit à diluer l'ambition existante du projet régional, au profit d'un mecano complexe, peu lisible, et qui semble plus être un inventaire de projets et un empilement d'objectifs. De ce point de vue, le CESER considère que le CPER, loin de porter une véritable vision stratégique d'ensemble claire, se limite à être un outil financier de mobilisation et de valorisation de crédits.
- Considère que l'application des critères d'écoconditionnalité doit être impérative pour juger de la pertinence d'un soutien financier et de la cohérence d'une stratégie.
- Souhaite réaffirmer l'enjeu majeur de la coopération transfrontalière dans l'ambition que doit porter le Grand Est, et regrette, même si elle fait l'objet d'un pilier spécifique du CPER et que des actions transfrontalières pourront être financées dans d'autres piliers, qu'aucuns moyens ne soient affectés à ce pilier et qu'aucuns éléments d'écoconditionnalité ne soient identifiés pour ce pilier. Le CESER préconise qu'une concertation soit engagée avec les instances transfrontalières sur la mise en œuvre du CPER, les modalités de mobilisation des crédits sur les projets incluant celle des fonds européens (FEDER, FSE, INTERREG...).



ANNEXE

Tableau d'analyse croisée des critères d'écoconditionnalité du CPER et des 100 propositions du CESER

Grille thématique Pilier 1 « Transition écologique »						Convergence avec les 100 préconisations du CESER	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)	N° préc	Préconisation
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)			
Energie et changement climatique	Favoriser la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Qualité de l'air.	Efficacité énergétique des bâtiments : réseaux, conseils, plateformes, accompagnement et mobilisation des professionnels, études	<u>Pour les plateforme</u> : articulation avec le réseau FAIRE <u>Pour les réseaux et conseils</u> : consolidation et développement du réseau FAIRE	Consolidation, développement et mutualisation des dispositifs existants		22	Renforcer la fonction de centre de ressources et d'ingénierie du Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP).
		Efficacité énergétique des bâtiments : démonstration de solutions techniques innovantes	Démarche structurée de valorisation et de capitalisation des expérimentations objet du projet	Potential de diffusion de l'innovation		22	Renforcer la fonction de centre de ressources et d'ingénierie du Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP).
		Efficacité énergétique des bâtiments : outils de financement innovants dédiés à la rénovation énergétique (en particulier études préalables et études de préfiguration)	Projet ciblant prioritairement les ménages en situation de précarité énergétique et Cohérence avec les dispositifs locaux et nationaux existants	Performance énergétique visée Labellisation environnementale Intégration du projet dans une réflexion globale type projet urbain ou de territoire Utilisation de matériaux biosourcés Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur Réalisation d'une étude par un prestataire « RGE études »	50	Lutter contre la précarité en favorisant l'accès à un logement digne, première marche vers l'insertion professionnelle et au sein de la société., et en rénovant le parc ancien, public comme privé, en particulier pour améliorer l'isolation thermique.	
		Energies renouvelables : développement méthanisation, EnR thermiques et expérimentations du stockage des EnR	Cf. critères spécifiques PIA et ADEME	Performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations Qualité et proximité du plan d'approvisionnement biomasse	Cf. Annexe au CPER ADEME / Région		
Qualité de l'air	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Transports moins émetteurs et mobilités douces	Localisation au moins partielle du projet en zone PPA ou en zone à faibles émissions mobilité +	Recouvrement du projet avec les zones sensibles pour la qualité de l'air ou PPA ou les zones à faibles émissions mobilité.		36	Favoriser le report modal des voyageurs en soutenant les projets de mise en service de gares en périphérie des grandes agglomérations pour permettre le transport du quotidien (ex : Farman en périphérie de Reims...).

			L'évaluation ex-ante du projet doit montrer un gain en émissions de particules et/ou NOx	Intégration du projet dans une réflexion globale (schéma local de déplacement, schéma modes doux, plan de déplacement urbain...). Efficience du projet en terme en terme report modal (selon retour expérience CEREMA) et de réduction des émissions.		37	Favoriser le report modal des voyageurs en proposant un test gratuit de transports en commun pendant trois mois (type abonnement de service en ligne) pour permettre aux usagers de mieux connaître ces modes de transport.
						38	Favoriser le report modal des voyageurs en développant la mise en circulation des trains de nuit de qualité même sur les lignes à grande vitesse traversant la région Grand Est.
						39	Favoriser le report modal des voyageurs en faisant évoluer l'application Fluo Grand Est : mise en convergence des plans de mobilités existants et recensement des parkings et aires de covoiturages disponibles sur la région en lien avec la création de plateformes de covoiturage local.
						40	Favoriser le report modal des voyageurs en soutenant l'autopartage de voitures électriques dans les territoires périurbains et ruraux notamment (via Citiz, coopérative qui mérite d'être développée) et en développant en parallèle un réseau de bornes électriques de recharge.
						41	Mettre en place des plans de déplacements inter-entreprises dans toutes les zones d'activités économiques pour faciliter le covoiturage.
						42	Favoriser le report modal des voyageurs en soutenant le développement de pistes cyclables dans les grandes agglomérations mais également le développement d'un réseau plus longue distance et de zones de stockage de vélos sécurisées près des habitations en zones urbaines et périurbaines.
						43	Favoriser le report modal des voyageurs en soutenant en zone rurale le partage des chemins ruraux en concertation avec les associations foncières. Soutenir les formations aux modes doux dans les écoles pour veiller au bon usage, à la sécurité et au bon partage de la voirie.
		Renouvellement des installations de combustion de biomasse bois énergie	Localisation du projet en zone PPA + étude ex-ante montrant les gains en émissions + réalisation d'audits énergétiques	Projet accompagné de travaux de réhabilitation énergétique conformes aux préconisations de l'audit (si concernent l'habitat)		6	Mettre en place un plan de 2nde transformation du bois afin de refonder une filière d'excellence adaptée à la ressource et favorisant le développement d'une industrie de proximité créatrice d'emplois.

Prévention des risques	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Tout projet d'aménagement dans le cadre des CPER (infrastructure, urbanisme, logement, équipements publics, etc.)	Accroître la résilience des territoires aux risques naturels / au changement climatique	Aucun projet d'aménagement n'aggrave la résilience aux risques naturels sur le territoire concerné. L'ensemble des projets pris sur un même territoire conduisent à une amélioration de la résilience aux risques naturels.			
		Lutte contre les inondations	Inscription dans un programme d'action labellisé PAPI et/ou opération labellisée « PSR » et compatibilité plans de gestion et stratégies locales (PGRI, SLGRI, SDAGE...)	Prise en compte de l'adaptation au changement climatique Prise en compte de solutions fondées sur la nature (lorsqu'elles sont pertinentes)		15	Engager la recherche de solutions efficaces de gestion et de stockage de l'eau adaptées à la typologie des milieux et à leurs caractéristiques géologiques et topographiques.
		Risque sismique	Projets situés sur le territoire d'une commune en zone de sismicité 5 (forte) ou 4 (moyenne) au sens de l'article R563-4 du code de l'environnement Et Pour les projets en zone de sismicité 5 : compatibilité avec les objectifs du plan séisme Antilles	Inscription dans les orientations du plan séismes Antilles 3 (cas des Antilles) Efficience du projet, notamment coût optimal, au regard de la réduction du risque pour les personnes (la possibilité de renforcement parasismique des structures, par rapport à une démolition-reconstruction, doit être, sauf exception technique ou économique, privilégiée).			
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques Préserver les ressources naturelles	Projets ou programme de restauration des continuités écologiques et des milieux naturels	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, ...)	Sur le littoral, en périurbain, dans les vallées notamment, projet préservant des espaces des pressions foncières. Projet intégré dans une stratégie locale de biodiversité. Traitement des points noirs discontinuités identifiés par les SRCE. Restauration de l'hydromorphologie, des zones humides et de la libre circulation dans les cours d'eau.		16	Réduire drastiquement l'artificialisation des sols agricoles, forestiers et naturels pour préserver leurs capacités de séquestration du carbone.

Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques Préserver les ressources naturelles	Protection des ressources naturelles et des sols	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, PAMM) et projet partenarial mobilisant du FEDER ou Mise en œuvre des plans de gestion d'espaces protégés (incluant Natura2000) ou des PNA ou des conservatoires	Convergence avec la politique de biodiversité et de développement de l'économie verte		16	Réduire drastiquement l'artificialisation des sols agricoles, forestiers et naturels pour préserver leurs capacités de séquestration du carbone.
		Protection de la ressource en eau, de la qualité des eaux et efficacité des services publics d'eau et d'assainissement	<u>Cas général</u> : compatibilité avec le SDAGE et inscription dans son programme de mesures <u>Pour les Outremer</u> : compatibilité avec le plan «eau potable et assainissement» <u>Pour l'hydraulique</u> : compatibilité avec un projet de territoire (visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement)	Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique et de développement de l'économie verte		15	Engager la recherche de solutions efficaces de gestion et de stockage de l'eau adaptées à la typologie des milieux et à leurs caractéristiques géologiques et topographiques.
						25	Mettre en place un plan massif de rénovation du réseau de distribution d'eau potable.
Projets territoriaux de développement durable		Projets globaux : agenda 21, charte de parc, PCET, animations, formations, veille et observation prévues au SRCAE, démarches paysagères	Démarche prévoyant des indicateurs de mesures d'impact des actions	Démarche supra-communale ou mutualisée. Collectivités engagées dans une démarche développement durable.			
		Projets spécifiques : rénovation d'un patrimoine bâti et/ou naturel, opération grand site, projet culturel, éducation à l'environnement et au développement durable, plan de	Selon le type de projet, un au moins des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> Densité optimale et qualité paysagère du projet étudiées dans la démarche Prestataire RGE étude. 	Priorités aux zones de fortes tensions foncières et immobilières et à la requalification des espaces urbanisés (résidentiel, activités ou industriels). Niveau d'exigence du point de vue de la transition écologique et énergétique (TEE) Réalisation d'une étude		50	Lutter contre la précarité en favorisant l'accès à un logement digne, première marche vers l'insertion professionnelle et au sein de la société., et en rénovant le parc ancien, public comme privé, en particulier pour améliorer l'isolation thermique.
						78	Permettre un accès à la culture et aux pratiques sportives pour tous en abondant les aides financières des organismes sociaux et des collectivités

		paysage ou actions définies dans le cadre d'un plan de paysage, ...		globale de développement durable du projet type approche environnementale de l'urbanisme (AEU2). Charte d'engagement éco-quartier ou dépôt d'un dossier de candidature à un label (écoquartier...) Engagement dans une démarche de labellisation Grand site de France Projet issu d'un plan de paysage.		80	Multiplier la présence des artistes dans les écoles, les collèges et les lycées (multiplier les expérimentations de type « territoire 100% Education Artistique et Culturelle ») et les résidences d'artistes dans les espaces publics et les entreprises pour donner l'envie à tous de s'approprier la culture.
						81	Développer les résidences d'artistes dans les espaces publics et les entreprises pour donner l'envie à tous de s'approprier la culture.
						92	Conforter et consolider l'accompagnement à l'éducation à la citoyenneté, incluant l'éducation au développement durable, en apportant un soutien plus important au rôle et aux missions que jouent les associations d'éducation populaire dans ce domaine.
						93	Proposer l'expérimentation d'un Appel à Manifestation d'Intérêt favorisant l'accompagnement à l'éducation à la citoyenneté.
						94	Construire et s'assurer de l'élaboration de contenus partagés en conformité avec les valeurs démocratiques pour structurer l'accompagnement à l'éducation à la citoyenneté.

Grille thématique Pilier 2 « Compétitivité et attractivité du territoire régional »						Convergence avec les 100 préconisations du CESER	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)	N° préc	Préconisation
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)			
Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires	Favoriser l'innovation, l'emploi et le développement économique local durable	Partenariats innovants, R&D et innovation, équipements scientifiques, actions de formation...	Volet valorisation et mutualisation des ressources et des synergies locales dans le projet	Prospective sur les métiers de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire intégrée au projet Soutien aux filières économiques vertes. Prise en compte des enjeux du développement durable dans le déroulement du projet (achat public durable, analyse en cycle de vie, ...).	A définir	1	Relocaliser des activités industrielles dans les secteurs stratégiques nécessaires à la sécurité des citoyens, notamment la santé et l'agroalimentaire.
						2	Relocaliser et développer les activités favorisant les circuits locaux industriels et permettant de consolider les filières industrielles phares du Grand Est et leurs emplois dans les secteurs où la région dispose d'avantages comparatifs.
						4	Conforter les soutiens publics dans la création de filières en circuit-courts de proximité, y compris par la prise en main de la création et du pilotage des outils pouvant servir l'alimentation locale (exemples : abattoirs, légumerie...), notamment pour la restauration collective.
						5	Conforter les soutiens publics dans la création de filières en circuit-courts de proximité, en confiant au Conseil régional un rôle d'ensemblier et de coordination de toutes les initiatives.
						7	Renforcer la promotion du modèle coopératif, notamment celui des Sociétés Coopératives d'intérêt Collectif (SCIC).
						8	Initier des projets sous la forme de Sociétés Coopératives d'intérêt Collectif (SCIC) en prenant des participations au capital dès lors que l'activité permet de favoriser les circuits-courts de proximité et le ressourcement local.
						9	Renforcer les moyens nécessaires au développement de l'innovation dans les matériaux et produits bas carbone (produits et matériaux recyclés, biosourcés...) qui sont indispensables pour décarboner l'industrie et le BTP.

						10	Renforcer les moyens nécessaires au développement d'une filière régionale de pointe dans l'hydrogène « vert », notamment par le soutien à la R&D des technologies qui lui sont nécessaires, pour rendre son utilisation économiquement viable.
						19	Conditionner les aides économiques régionales à des contreparties écologiques, climatiques et sociales.
						20	Définir une stratégie d'achats permettant de tenir compte de critères liés au développement durable de nature à favoriser l'économie locale et à inciter les entreprises à améliorer leur performance environnementale.
Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement soutenable	Favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique Favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques Renforcer la compacité et la qualité urbaine Mettre en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et desressources	Création de logements étudiants, réhabilitation et aménagement des campus, connexion des campus au numérique	Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques et Desserte (existante ou programmée) du site par des transports en commun performants depuis les gares ferroviaires ou routières de proximité, ainsi que l'encouragement au développement des mobilités douces	Priorité aux opérations de réhabilitation et démolition/reconstruction sans création de surface complémentaire. Mise en accessibilité des espaces intérieurs et extérieurs. Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables.Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements.Limitation de la consommation d'espace et de ressources naturelles (eau, espace non imperméabilisé...).Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux.Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments.Prise en compte de l'impact sur la santé des ondes électromagnétiques.Chantier éco responsable.Réflexion sur l'adaptation au changement climatique incluse dans le projet.	<i>A définir</i>		

Amélioration de la connaissance des territoires, des filières et de secteurs professionnels	Développer les analyses prospectives relatives aux secteurs d'activité, métiers et compétences de la transition écologique	Diagnostics de territoires, de filières et de secteurs professionnels Démarches GPEC territoriales	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu.	Prise en compte de la transition écologique et énergétique (TEE) dans un volet spécifique des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles.			
Accompagnement de la réforme du service public de l'orientation professionnelle	Mettre en place un système d'orientation et de formation pour tous les publics (salariés, jeunes, populations éloignées de l'emploi) sur les filières et métiers de l'économie verte	Actions mutualisées de professionnalisation des acteurs Parcours de formation et de professionnalisation pour les membres des réseaux d'accueil et d'accompagnement jeunes	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu	Mise à disposition au niveau territorial adapté de l'information et des ressources en orientation sur l'économie verte. Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte. Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte. Existence de dispositifs spécifiques d'information et d'accompagnement des publics (salariés, jeunes) et des entreprises aux enjeux et compétences de la TEE		55	Lutter contre la précarité en mettant en place un plan de formation massif des chômeurs longue durée au regard des nouveaux besoins en compétence induits par la refondation.
						56	Lutter contre la précarité en priorisant l'accès aux formations professionnelles qualifiantes pour les chômeurs les plus éloignés de l'emploi.
						58	Lutter contre la précarité en renforçant le rôle de l'IAE dans l'accompagnement des populations les plus fragiles, notamment vers les nouveaux métiers émergents.
Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail	Soutenir les reconversions des bassins d'emploi, des entreprises et des salariés en accompagnant les adaptations et acquisitions de compétences vers les filières vertes	Accroissement de la sécurisation des parcours professionnels Identification et accompagnement des entreprises concernées par les mutations économiques Accompagnement du déploiement des accords de branches	Prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire	Existence de dispositifs locaux de soutien aux reconversions professionnelles/transitions professionnelles des filières impactées par la TEE. Réactivité et l'accessibilité de l'offre de formation adaptée et mise en cohérence avec la formation initiale par l'identification et des analyses des besoins en compétences en matière de TEE création d'emplois durables de qualité (en matière d'environnement des postes de travail et de santé au travail) et accompagnement des organisations du travail performantes et compétitives.		57	Lutter contre la précarité en favorisant les expérimentations de territoires zéro chômeur de longue durée et l'accompagnement, y compris financier, du Conseil régional des territoires retenus.
						68	Défendre les services publics en milieu rural en développant les Maisons France Services .
Favoriser l'émergence et soutenir le développement de nouveaux services, usages et contenus	Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique	Études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage	Intégration dans la démarche d'étude d'une réflexion sur le développement durable	Evaluation des GES émis/évités Démarche de mutualisation locale Démarche d'éco		61	Soutenir l'accès aux outils numériques en structurant une filière du ré-usage des matériels informatiques et par le don de matériels.

	Favoriser l'emploi et le développement local	sur les usages, services et contenus numérique		conception écoresponsable	Chantier	62	Soutenir l'accès aux outils numériques en mettant en place des formations au bon usage des outils numériques dans les écoles mais aussi à destination des parents et des personnes ressources.
						63	Soutenir l'accès aux outils numériques en développant les formations dans toutes les formations professionnelles sans oublier les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
						64	Soutenir l'accès aux outils numériques en dotant l'ensemble des lycées, des universités et des grandes écoles d'outils permettant la continuité pédagogique à distance.
						65	Soutenir les commerces de proximité en limitant l'étalement commercial en périphérie des agglomérations en contrepartie de l'aide à la revitalisation des centres-villes et centres bourgs.
						66	Mettre à disposition et accompagner l'animation des espaces pour la vente des produits en circuits courts et de proximité notamment en centre-ville et centre-bourgs.
						67	Soutenir les commerces et services publics de proximité en favorisant les formes associatives ou coopératives, garantes de lien social.
	Datacenter ou assimilé	Examen de la faisabilité de mobiliser des énergies renouvelables et de valoriser la « chaleur fatale » produite					
Économie circulaire et économie de ressources	Gérer durablement les ressources naturelles	Démarches d'animation locale, mise en place de démarches pour le réemploi et la réparation, mise en place de filières de recyclage, innovation par l'écoconception de biens ou de services	Animation ou action prévue dans la durée, pour une période d'au moins 3 ans	Cohérence avec les orientations nationales (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire). Démarche inscrite dans une réflexion intégrée de long terme (stratégie régionale, PCET, cit'ergie). Cohérence avec les actions engagées des plans de prévention et de gestion des déchets / volets déchets des SRADET		61	Soutenir l'accès aux outils numériques en structurant une filière du ré-usage des matériels informatiques et par le don de matériels.

<p>Rechercher une couverture exhaustive du territoire en réseau THD à l'horizon 2022 et veiller à apporter des solutions opérationnelles à tous les acteurs économiques</p>	<p>Permettre l'accès pour tous aux services numériques en préservant la santé des populations. Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique. Réduire l'impact paysager des infrastructures. Développer et soutenir l'économie circulaire (déchets et éco conception)</p>	<p>Réseaux hertziens</p>	<p>Démarche de conception du projet intégrant une concertation large et Prise en compte approfondie de la sensibilité aux ondes électromagnétiques intégrée au projet</p>	<p>Efficacité énergétique du projet. Chantier propre et éco responsable. Projet coordonné avec un enfouissement de réseau.</p>	<p>Cf. Annexe au CPER ADEME / Région</p>	<p>61 à 64</p>	<p>Cf. préconisations relatives à l'accès au numérique</p>
---	--	--------------------------	---	--	--	----------------	--

Grille thématique Pilier 3 « Cohésion sociale et territoriale »						Convergence avec les 100 préconisations du CESER	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Éligibilité	Classification/dosage	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)	N° préc	Préconisation
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)			
Projets de territoires : <ul style="list-style-type: none"> • territoires connaissant une situation socio-économique difficile • territoires confrontés à un déficit de services au public • villes petites et moyennes remplissant des fonctions de centralités • pôles d'équilibre territoriaux et ruraux • pôles métropolitains • territoires littoraux • territoires de montagne • bassins fluviaux • territoires transfrontaliers • ... 	a- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère b- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Etudes, ingénierie de projet, diagnostics, plan d'aménagement, convention territoriale, investissement dans des équipements collectifs...	Engagement du porteur de projet à intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable, définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et Critères des grilles thématiques correspondant à la nature du projet	Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable sur le territoire de projet Prise en compte des objectifs des documents de planification stratégique supra-territorial (plan de protection de l'atmosphère - PPA, SRADDET, SRCAE, ...). Qualités de la conception du projet : soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques, démarche intégrée (zones côtière, zone urbaine...). Application des principes ERC (éviter, réduire, compenser) dans l'élaboration des projets.			
Contrats spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • contrat de ville et projet de renouvellement urbain • contrat de redynamisation de site de défense • contrat de bourg de l'AMI « revitalisation des centre- bourgs » • éco-cité • opération d'intérêt national (OIN) ou porté par un établissement public 	c- Épanouissement de tous les êtres humains d- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations e- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Études, ingénierie de projet, animation, communication, investissement dans des équipements collectifs ou des démonstrateurs, renouvellement urbain,	Critères d'écoconditionnalité spécifiques des dispositifs nationaux dont relèvent ces projets ou, à défaut, critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	Cf critères définis ci-dessus pour les projets de territoire		11	Accompagner la transition de l'agriculture en s'appuyant sur des démarches territoriales participatives comme ClimAgri.
						12	Accompagner la transition de l'agriculture en soutenant le développement de filières de productions alternatives comme le chanvre et le lin.
						13	Accompagner la transition de l'agriculture en soutenant les initiatives dans l'agroforesterie.

<p>d'aménagement (EPA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • contrat de métropole • territoires catalyseurs d'innovations • projets culturels • ... 						<p>14</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>19</p> <p>26</p> <p>27</p> <p>28</p> <p>29</p> <p>81</p> <p>82</p> <p>83</p>	<p>Accompagner la transition de l'agriculture en prévoyant de nouveaux modes de financement des services à l'environnement par l'agriculture (émissions de CO2 évitées, stockage CO2, biodiversité...)</p> <p>Transformer en subvention les dettes des PGE par une annulation partielle des remboursements dès lors que des investissements verts ou contribuant plus globalement à la transition bas carbone seront réalisés (relocalisations, investissements dans l'efficacité énergétique, procédés bas carbone, économie circulaire, agroforesterie, projets trame verte et bleue...).</p> <p>Prioriser les investissements favorables à la transition bas carbone de l'économie des fonds d'investissement dans lesquels le Conseil régional détient des participations.</p> <p>Conditionner les aides économiques régionales à des contreparties écologiques, climatiques et sociales.</p> <p>Soutenir les associations œuvrant dans l'information et le conseil aux consommateurs pour une consommation plus responsable.</p> <p>Soutenir les initiatives de marques collectives, en tenant compte de l'existant et en complémentarité avec les appellations « Made in France ».</p> <p>Soutenir les commerces de proximité et les producteurs, par un accompagnement spécifique dans l'intégration de solutions de promotion et de vente en ligne.</p> <p>Mettre en place des aides au pouvoir d'achat des ménages les moins favorisés à travers des mécanismes permettant de rendre plus attractives les productions locales.</p> <p>Développer les résidences d'artistes dans les espaces publics et les entreprises pour donner l'envie à tous de s'approprier la culture.</p> <p>Jumeler les Quartiers prioritaires avec des équipements culturels de grande envergure comme le préconisait le rapport Borloo.</p> <p>Mixer les programmations des grandes structures culturelles pour accueillir un public nouveau et ne plus « marquer » socialement les lieux.</p>
--	--	--	--	--	--	---	--

						97	Favoriser les échanges intergénérationnels en s'appuyant sur les pratiques existantes et en encourageant toutes les initiatives permettant un débat constructif entre toutes les générations.
						98	Proposer une expérimentation au sein des lycées pour favoriser les échanges intergénérationnels, en s'appuyant sur les Conseils de vie lycéenne.
						99	S'appuyer sur les membres des assemblées consultatives pour être les facilitateurs de ces initiatives favorisant les échanges intergénérationnels.
Modernisation et développement des réseaux de transport existants	Favoriser la performance environnementale des chantiers. Encourager les techniques de construction innovantes et économes en consommation et transport de matériaux ainsi qu'en dépenses énergétiques. Favoriser l'emploi notamment en faveur des personnes et des territoires en difficultés. Optimisation de la conception des projets quant à leur impact sur l'environnement Fédérer et mettre en cohérence les initiatives environnementales locales à l'occasion du projet.	Projets routiers, ferroviaires, voie d'eau, ports maritimes ; Grand Paris Express, Vallée de la Seine, etc...	Engagement du porteur de projet sur : <ul style="list-style-type: none"> • L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : évitement et réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la ressource en eau et la qualité de l'air, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ... ; • L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique ; • L'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés ; • Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau de études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet (gaz à 	Qualité environnementale de la conception du projet Prise en compte des modes actifs dans le projet		32	Réaliser la gare d'interconnexion TGV-TER de Lorraine (Vandières).
						33	Rouvrir les lignes ferroviaires et densifier le réseau pour des déplacements facilités sur l'ensemble du territoire.
						34	Pérenniser les débouchés fer vers le sud de la Lorraine.
						35	S'engager dans la traction par hydrogène dont sont équipés des trains depuis plus de 2 ans en Allemagne et qui n'est toujours pas expérimentée dans le Grand Est.
						36	Favoriser le report modal des voyageurs en soutenant les projets de mise en service de gares en périphérie des grandes agglomérations pour permettre le transport du quotidien (ex : Farman en périphérie de Reims...).
						37	Favoriser le report modal des voyageurs en proposant un test gratuit de transports en commun pendant trois mois (type abonnement de service en ligne) pour permettre aux usagers de mieux connaître ces modes de transport.
						38	Favoriser le report modal des voyageurs en développant la mise en circulation des trains de nuit de qualité même sur les lignes à grande vitesse traversant la région Grand Est.
39	Favoriser le report modal des voyageurs en faisant évoluer l'application Fluo Grand Est : mise en convergence des plans de mobilités existants et recensement des parkings et aires de covoiturages disponibles sur la région en lien avec la création de plateformes de covoiturage local.						

			<p>effet de serre, eau, biodiversité, trame verte et bleue, articulation avec d'autres projets d'infrastructures ou de services de transport ...), puis mise à jour au fur et à mesure de la définition du projet.</p>			<p>40 Favoriser le report modal des voyageurs en soutenant l'autopartage de voitures électriques dans les territoires périurbains et ruraux notamment (via Citiz, coopérative qui mérite d'être développée) et en développant en parallèle un réseau de bornes électriques de recharge.</p> <p>41 Mettre en place des plans de déplacements inter-entreprises dans toutes les zones d'activités économiques pour faciliter le covoiturage.</p> <p>42 Favoriser le report modal des voyageurs en soutenant le développement de pistes cyclables dans les grandes agglomérations mais également le développement d'un réseau plus longue distance et de zones de stockage de vélos sécurisées près des habitations en zones urbaines et périurbaines.</p> <p>43 Favoriser le report modal des voyageurs en soutenant en zone rurale le partage des chemins ruraux en concertation avec les associations foncières. Soutenir les formations aux modes doux dans les écoles pour veiller au bon usage, à la sécurité et au bon partage de la voirie.</p> <p>45 Favoriser le report modal des marchandises en mettant en place une gouvernance mixte entre le transport fluvial, le transport ferroviaire et le transport routier.</p> <p>46 Favoriser le report modal des marchandises en mettant en place la taxe transit poids lourds à l'échelle de la Région.</p> <p>47 Favoriser le report modal des marchandises en restaurant le réseau fluvial à petit gabarit (Freycinet) dont l'état actuel ne permet plus un usage industriel mais qui pourrait être intéressant pour ce report modal.</p> <p>48 Favoriser le report modal des marchandises en mettant en place des solutions fluviales pour les derniers kilomètres de livraisons dans les agglomérations où cela est possible (exemple de Strasbourg).</p>
--	--	--	--	--	--	---



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 www.ceser-grandest.fr

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00